



Auderghem
Urbanisme

Tel : 02/676.48.75
ru@auderghem.brussels

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Auderghem.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte + étage; un bien par demande):

.....
cadastré.....division-section.....numéro.....

et appartenant à (nom, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse)

.....

Demande URGENTE ² : OUI – NON (biffer la mention inutile)

Attention, si les informations suivantes ne sont pas fournies, la demande de renseignements urbanistiques sera déclarée incomplète

Je joins à la présente :

1. preuve de propriété (copie acte d'achat) ou copie du mandat³ (biffer la mention inutile) ;
2. un extrait du plan cadastral (disponible sur CadGis) sur lequel le bien est clairement identifié,
3. la description⁴ précise du bien dans son état **ACTUEL**, et pour les immeubles à logements multiples, un plan de l'appartement ainsi que sa localisation par rapport à la façade avant de l'immeuble ;
4. la preuve de paiement (par parcelle cadastral si terrain non bâti ou par unité de logement/commerce/bureau...); payé **sur le compte bancaire BE05 0910 0013 0775 avec la mention "R.U.+ adresse du bien" dans la partie communication du bulletin de versement : 102,50 €tarif « normal » ou 205,00 €tarif « urgent »**
5. le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire uniquement) ;

Nom, adresse du demandeur, tél ou GSM, e-mail :

.....
.....

Signature du demandeur :

Réf dossier :

Date :

Veillez également prendre connaissance des notes d'informations au dos du document

1. Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

2. En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements est doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire uniquement.

3. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit ;

ou

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

4. Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation actuelle du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation actuelle du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le n° de la ou des parcelles cadastrales ;
- les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffère ;
- le nombre d'unité de logement incluses dans le bien et leur répartition ;
- le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par la demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.